

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INNOVIS

de:

DIPP 16

Date de révision : lundi 23 juin 2014

1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise :

1.1 Identificateur de produit :

BACTIGEL GEL MAINS HYDROALCOOLIQUE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

/

Concentration d'utilisation : /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

INNOVIS BVBA

Kanaaldijk 255

2900 Schoten

Tél: 003236471678 — Fax : 003236446834

E-mail : info@innovis.be — Site web : <http://www.innovis.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

+32 70 245 245

2 SECTION 2: Identification des dangers :

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

R11 : Facilement inflammable R51/53 : Dangereux pour l'environnement

2.2 Éléments d'étiquetage :

Symboles :



Facilement inflammable



Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R11: Facilement inflammable.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité:

S16: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
S29: Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Contient:

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

| | | |
|----------------------|-------|--|
| Alcool isopropylique | < 5% | CAS N°: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25 CLP Classification: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3 Phrases R: R11 R36 R67 |
| éthanol | > 30% | CAS N°: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43 CLP Classification: H225 Flam. Liq. 2 Phrases R: R11 |
| Triclosan | < 5% | CAS N°: 3380-34-5 EINECS: 222-182-2 Numéro d'enregistrement REACH: CLP Classification: H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 Phrases R: R36/38 R50/53 |

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 SECTION 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

Contact avec le peau: retirer les vêtements souillés, rincer d'abord avec beaucoup d'eau, ensuite si nécessaire, transporter chez le médecin.

Contact avec les yeux: rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), plus transporter chez le médecin.

Ingestion: laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.

Inhalation: se tenir droit, air frais, repos, et transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

| | |
|-------------------------------|---|
| Contact avec le peau: | aucun |
| Contact avec les yeux: | rougeur |
| Ingestion: | diarrhée, migraine, cramps abdominale, somnolence, vomissements |
| Inhalation: | aucun |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

laisser boire le produit par une matière absorbante.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

7 SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé, à l'abri du gel et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/

8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Ci-dessous, vous trouverez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues

éthanol 1,907 mg/m³, Alcool isopropylique 997 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

| | | |
|-------------------------------|--|--|
| Protection des voies: | pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante. | |
| Protection de la peau: | manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). temps de passage > 480' Epaisseur 0.35 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. |  |
| Protection des yeux: | garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection. |  |
| Autres protections: | vêtements imperméables. Le type des moyens de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail. |  |

9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

| | |
|---|----------------------|
| Point de fusion/trajet de fusion: | / |
| Point d'ébullition/trajet d'ébullition: | 78 °C |
| pH: | 7,0 |
| pH 1% dilué dans l'eau: | / |
| Pression de vapeur/20°C: | 5 850 Pa |
| Densité de vapeur: | non applicable |
| Densité relative/20°C: | 0,862 kg/l |
| Aspect/20°C: | liquide |
| Point d'éclair: | 11 °C |
| Inflammabilité (solide, gaz): | non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité: | 370 °C |
| Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %): | 19,000 % |
| Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %): | 3,000 % |
| Propriétés explosives: | non applicable |
| Propriétés comburantes: | non applicable |
| Température de décomposition: | / |
| Solubilité dans l'eau: | complètement soluble |
| Coefficient de partage: noctanol/eau: | non applicable |

| | |
|---|------------------------|
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | non applicable |
| Viscosité dynamique, 20°C: | 800 mPa.s |
| Viscosité cinématique, 20°C: | 928 mm ² /s |
| Taux d'évaporation (n-BuAc = 1): | 2,000 |

9.2 Autres informations:

| | |
|--|-------------|
| Composé organique volatile (COV): | 70,00 % |
| Composé organique volatile (COV): | 603,400 g/l |

10 SECTION 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normale.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, eau, produits d'oxydation, produits de reduction

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne décomposez pas lors d'une utilisation normale

11 SECTION 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Sur la préparation même: pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

Informations générales: voir ingrédients sous rubrique 3

Toxicité aiguë calculée, LD50 orale rat: /

Toxicité aiguë calculée, LD50 dermale rat: /

12 SECTION 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.2 Persistance et dégradabilité :

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.4 Mobilité dans le sol :

Classe de danger pour l'eau, WGK : 1

Solubilité dans l'eau : complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

12.6 Autres effets néfastes :

pas applicable sous directive CEE courant de préparations.

13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Dans les concentrations données, le produit peut être évacué dans les égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 SECTION 14: Informations relatives au transport :

14.1 Numéro ONU :

1987

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

UN 1987 Alcools, n.s.a., (mélange avec éthanol), 3, II, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Classe(s) : 3

Numéro d'identification du danger : 33

14.4 Groupe d'emballage :

II

14.5 Dangers pour l'environnement :

dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Caractéristiques de danger : Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires : Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.



15 SECTION 15: Informations réglementaires :

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Classe de danger pour l'eau, WGK : 1
Composé organique volatile (COV) : 70,000 %
Composé organique volatile (COV) : 603,400 g/l
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004 : aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

pas de données disponibles

16 SECTION 16: Autres informations :

La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité :

| | |
|----------|---|
| Nr. : | numéro |
| CAS : | Chemical Abstracts Service |
| EINECS : | European INventory of Existing Commercial chemical Substances |
| WGK : | Classe de pollution des eaux |
| WGK 1 : | peu dangereux pour l'eau |
| WGK 2 : | dangereux pour l'eau |
| WGK3 : | extrêmement dangereux pour l'eau |
| ADR : | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| TLV : | Threshold Limit Value |
| PTB : | persistantes, toxiques et bioaccumulables |
| zPzB : | substances très persistantes et très bioaccumulables |
| CLP : | Classification, Labelling and Packaging of chemicals |
| DPD : | Dangerous Preparations Directive |

La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité :

R11 : Facilement inflammable. **R36** : Irritant pour les yeux. **R36/38** : Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R51/53** : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R67** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

H225 Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables. **H315 Skin Irrit. 2** : Provoque une irritation cutanée.
H319 Eye Irrit. 2 : Provoque une grave irritation oculaire. **H336 STOT SE 3** : Peut provoquer somnolence et des vertiges. **H400 Aquatic Acute 1** : Très toxique pour les organismes aquatiques. **H410 Aquatic Chronic 1** : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes :

Sections: 2.1, 2.2

Numéro de référence MSDS:

ECM-102619,00

Cette fiche de données de sécurité concernant la sécurité est rédigée conformément l'annexe II/A de la règlement (UE) N° 453/2010. La classification a été calculée conformément à la directive 67/548/EWG européenne, 1999/45/EC et règlement 1272/2008 avec leurs amendements respectifs. Elle a été rédigée de façon très soignée. Néanmoins nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes. L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.